



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 06

Convocation : 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme GADRE Aurélie donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme PROFFT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

035/2025 - OBJET : Budget principal – Décision modificative N°2

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°2 sur le budget principal communal en fonctionnement pour intégrer de nouvelles recettes ainsi que le versement des redevances de l'agence de l'eau en dépenses. En investissement, une écriture doit être effectuée en dépenses pour assurer le paiement de l'éclairage du stade municipal.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250930-0352025-BF
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
014 – 701249 – Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	16 360,00 €	013 – 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	1 931,44 €
014 – 7068129 – Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 979,00 €	74 – 741121 – Dotation de solidarité rurale des communes	18 865,00 €
014 – 701269 – Reversement agence de l'eau – eau potable	7 401,00 €	74 – 7473 - Départements	7 161,97 €
65 – 65568 – Autres contributions	3 150,00 €	74 – 74748 – Autres communes	1 045,74 €
65 – 6558 – Autres contributions obligatoires	9 650,00 €	74 – 7488 – Autres attributions et participations	2 416,55 €
011 – 6042 – Achats de prestations de services	-3 000,00 €	77 – 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 660,00 €
011 – 60636 – Vêtements de travail	-2 018,00 €		
011 – 61521 - Terrains	-1 500,00 €		
011 – 615231 - Voiries	-3 941,30 €		
TOTAL	33 080,70 €	TOTAL	33 080,70 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
23 – 2324 – Subventions d'équipements versées	30 720,00 €		
21 – 2151 – Réseaux de voirie	-30 720,00 €		
TOTAL	0,00 €		0,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 1^{er} octobre 2025,**

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250930-0352025-BF
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025